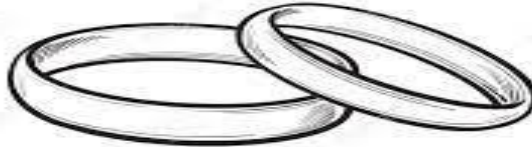




Service Population

02.99.71.05.27

population@mairie-redon.fr



DOSSIER DE MARIAGE

Date de la cérémonie : à

Dossier à remplir et à déposer complet sur rendez-vous, par les futurs conjoints, 1 mois avant le mariage.

(2 mois en cas de mariage franco-étranger)

Conditions à remplir pour se marier à Redon :

- **Être domicilié(e) depuis plus d'un mois à Redon**

Une domiciliation professionnelle n'est pas acceptée.

(Art. 74 du code civil : Le mariage sera célébré, au choix des époux, dans la commune où l'un d'eux, ou de leurs parents, aura son domicile ou sa résidence établie par un mois au moins d'habitation continue à la date de la publication prévue par la loi.

- **Être majeur et célibataire**

INFORMATIONS SUR LA CÉRÉMONIE

- **Jours de célébration** (sur réservation préalable) : le samedi uniquement
- Les futurs époux et leurs témoins devront se présenter le jour du mariage à l'heure fixée.
- Si l'un des témoins est absent, il conviendra d'en informer la mairie au préalable.
- Si vous souhaitez que la cérémonie soit célébrée par un(e) élu(e) en particulier (maire ou adjoint(e), merci d'en faire la demande écrite.
- Échange des alliances : OUI NON

ANIMATION

Vous pouvez venir avec vos musiciens, votre enceinte portable ou fournir, sur une clé USB, la musique de votre choix

Soyez ponctuels le jour de la cérémonie

Le riz et les pétales en papier sont interdits

Mariage franco étranger

Avant le mariage, l'officier d'état-civil peut auditionner les futurs époux ensemble afin de mesurer la réalité de l'intention matrimoniale et la sincérité des consentements. Lorsque l'un des deux futurs époux ne maîtrise pas la langue française, ils doivent se faire assister par un interprète lors de la cérémonie de mariage.

Publication des bans

La publication du projet de mariage est effectuée après le dépôt du dossier complet : Affichage en mairie du mariage et mairie du domicile de l'un des conjoints si nécessaire. L'avis de mariage est publié pendant 10 jours et sa validité est d'un an.

PIECES A FOURNIR

Justificatif de domicile	Au nom de chacun des époux	Lié à l'imposition ou au logement (sauf téléphone portable)
	Au nom des parents domiciliés à Redon si les futurs conjoints sont domiciliés à l'extérieur de Redon	
Justificatifs d'identité en cours de validité (document officiel avec photo)		
Acte de naissance à jour, daté de moins de 3 mois au moment du dépôt du dossier		

POUR LES PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

Acte de naissance à jour, daté de moins de 6 mois au moment du dépôt du dossier. <i>Selon le pays, cet acte devra être légalisé ou revêtu d'une apostille permettant d'authentifier la signature et la qualité du signataire</i>		
Certificat de capacité matrimoniale daté de moins de 6 mois	Certificat de célibat	Si vous n'avez jamais été marié
	Certificat de non-remariage précisant les noms et prénoms de votre précédent conjoint ainsi que la date du divorce ou de décès.	Si vous êtes divorcé ou veuf(ve)
Certificat de coutume		

POUR LES PERSONNES MAJEURES SOUS TUTELLE OU CURATELLE

Votre curateur ou votre tuteur doit attester par écrit avoir été informé de votre projet de mariage et fournir sa pièce d'identité.

EN CAS DE REMARIAGE

Si vous êtes veuf(ve)	Copie de l'acte de décès du précédent conjoint (le livret de famille ne suffit pas)
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------

ATTESTATION SUR L'HONNEUR À REMPLIR PAR CHACUN DES FUTURS EPOUX

Informations sur l'époux (se) cité en premier

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Profession :

Situation matrimoniale : Célibataire

Divorcé(e) le :

Veuf depuis le :

Domicile :

.....

Résidence (depuis au moins 1 mois) :

.....

Téléphone :

Adresse mail :

Fils ou fille de :

Parent 1 :

Profession : En retraite : oui - non

Domicile :

Ou décédé le :

Et de :

Parent 1 :

Profession : En retraite : oui - non

Domicile :

Ou décédé le :

En cas d'adoption simple, précisez les NOM, prénoms, profession et domicile
du ou des adoptants :

Date

Signature

Informations sur l'époux (se) cité en second

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Profession :

Situation matrimoniale : Célibataire

Divorcé(e) le :

Veuf depuis le :

Domicile :

.....

Résidence (depuis au moins 1 mois) :

.....

Téléphone :

Adresse mail :

Fils ou fille de :

Parent 1 :

Profession : En retraite : oui - non

Domicile :

Ou décédé le :

Et de :

Parent 1 :

Profession : En retraite : oui - non

Domicile :

Ou décédé le :

En cas d'adoption simple, précisez les NOM, prénoms, profession et domicile du ou des adoptants :

Date

Signature

LISTE DES TÉMOINS

1^{er} témoin

Prénoms Nom :

Nom de jeune fille (le cas échéant)

Profession :

Domicile.....

.....

2^{ème} témoin

Prénoms Nom :

Nom de jeune fille (le cas échéant)

Profession :

Domicile.....

.....

3^{ème} témoin

Prénoms Nom :

Nom de jeune fille (le cas échéant)

Profession :

Domicile.....

.....

4^{ème} témoin

Prénoms Nom :

Nom de jeune fille (le cas échéant)

Profession :

Domicile.....

.....

.....

Joindre les pièces d'identité pour chaque témoin

Informations relatives aux enfants nés avant le mariage ?

OUI (joindre le livret de famille)

NON

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CONTRAT DE MARIAGE

En l'absence de démarche particulière, les époux sont soumis au régime de la communauté légale. S'ils souhaitent opter pour un autre régime matrimonial, ils doivent passer un contrat de mariage.

Avez-vous souscrit un contrat de mariage ?

OUI NON

Si oui, le contrat a été signé ou sera signé le :

Chez Maître :

Notaire à :

Le certificat établi par le notaire devra être produit au plus tard 8 jours avant la cérémonie.

MÉMENTO

Date et heure du dépôt du dossier de mariage :

Nombre de personnes attendues :

Élu(e)demandé(e) :

Documents remis lors du dépôt du dossier de mariage :

- Dossier de mariage complété et signé
- Justificatifs de domicile
- Actes de naissance
- Justificatifs d'identité
- Photocopie des pièces d'identité des témoins

Le cas échéant :

- Information du curateur ou tuteur et copie de sa pièce d'identité
- Jugement de divorce
- Acte de décès du conjoint précédent
- Certificat de capacité matrimoniale
- Certificat de coutume
- Acte de naissance des enfants
- Contrat de mariage

Tout dossier incomplet sera refusé

**L'ÉQUIPE MUNICIPALE VOUS SOUHAITE TOUS SES VŒUX DE
BONHEUR**